

Tableau annuel d'avancement au Grade

Lespinassière

Tél : 06 25 80 13 07
04 68 26 56 39
Mail :
lespinassiere.mairie@gmail.com

Le Maire de Lespinassière,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} mars 2021,

Arrêtons :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade **d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe** est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle	Date prévue pour l'avancement
1- M. RIBOT Julien	Adjoint technique territorial C1 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon depuis le 18-06-2025	01-01-2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité
- notifié aux intéressés

Fait à Lespinassière, le 17/12/2025

Charles LUCET,
Maire de Lespinassière



Le Maire,

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
• informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 05/01/2026
Signature de l'agent :

